

dix heures du soir, elle essaya de mettre fin à ses jours en se pendant dans sa prison, mais elle fut découverte avant d'avoir pu mettre son funeste dessein à exécution.

Afin de l'empêcher de se suicider, on lui a mis les menottes et elle est sous la surveillance de plusieurs gardiens qui sont restés dans sa cellule toute la nuit. Vingt policemen ont de plus été placés dans le corridor où se trouvent les cellules où les prisonniers ont été enfermés.

Tous les blessés ont été transportés à St-Bartholomew's Hospital.

L'un d'eux, un petit garçon de treize ans, nommé John Abbot, a fait la déclaration suivante :

— Je demeure au n° 5, Corporation-lane, Clerkenwell. A quatre heures moins un quart, je me trouvais à la porte, lorsque je vis un homme traverser la rue et venir placer près du mur de la maison de détention, un petit baril. Il partit et revint quelques instants après, tenant dans ses mains deux longues mèches. Il en donna une à de petits garçons qui jouaient dans la rue et plaça l'autre dans l'ouverture du baril. Il demanda à l'un d'eux, qui fumait un morceau de papier, de le lui prêter et il alluma la mèche. Lorsqu'il aperçut que celle-ci commençait à prendre feu, il s'enfuit au plus vite; un policeman se mit à sa poursuite, mais arrivée au n° 5, l'explosion eut lieu et je ne vis plus rien. J'étais étendu sur le pavé de la rue et couvert de briques et de mortier.

L'inconnu ressemblait à un gentleman, il avait un paletot brun foncé et un chapeau noir; ses cheveux sont blancs et il porte des favoris.

John Abbot a déclaré ensuite que si on le mettait en présence de l'étranger, lui serait facile de le reconnaître.

Toutes les salles de l'hôpital sont remplies de blessés; presque tous les lits sont occupés. Depuis hier soir, le nombre des personnes qui se sont présentées aux portes de cet établissement charitable afin d'avoir des nouvelles des malades est considérable. En outre, d'autres patients ont été transportés au work-house de Clerkenwell et au Royal Free Hospital, plusieurs d'entre eux sont dans un état des plus précaires.

Voici les noms des personnes arrêtées hier :

Timothy Desmond, âgé de 46 ans, tailleur.

Jeremiah Allen, 36 ans, cordonnier. Le femme a dit s'appeler Ann Justice, et être âgée de 30 ans.

Cette dernière avait reçu un laissez-passer pour visiter un prisonnier féniain qui était enfermé dans la maison de détention, et hier matin elle en avait usé.

Des agents de police ont été envoyés de suite sur les traces d'un quatrième complice qui a réussi à s'échapper et tout fait supposer qu'il sera sous peu, entre les mains des autorités.

(International).

On mande de Londres, 16 décembre :

« Hier matin, des individus, encore inconnus, ont tenté de mettre le feu à une maison de Grosvenor Square, au moyen d'un liquide désigné sous le nom de feu grec ou feu féniain. La police a arrêté à temps le progrès des flammes et empêché un désastre. On attribue ce crime aux féniains. »

La Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix, vient d'adresser à M. le Ministre du Commerce la lettre suivante :

Roubaix, 14 décembre 1867.

A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Monsieur le Ministre.

La Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix, qui tient son mandat des industriels et commerçants de sa circonscription, a des devoirs à remplir vis-à-vis de ses mandants : ils consistent à faire connaître au Gouvernement, quels sont leurs besoins et leurs aspirations; quelles sont aussi les causes de malaise dont leur industrie est parfois atteinte si péniblement.

Il est aussi un autre devoir, c'est de ne dire au Gouvernement que des choses vraies; les dire sans exagération, mais sans réticence, car c'est en l'éclairant qu'elle a droit à sa protection. Il ne saurait d'ailleurs entrer dans l'idée de personne que nos gouvernants pussent rester indifférents à l'égard de l'industrie nationale, qui nourrit des populations entières et qui fait la gloire du pays. C'est donc par une communauté de vues et d'efforts que nous arriverons à améliorer la situation actuelle.

Dans ces conditions, M. le Ministre, la Chambre consultative veut vous dire sa pensée toute entière sur la crise terrible que nous traversons, qui va s'aggravant chaque jour et dont le terme n'est pas prévu.

Cette crise a pris naissance avec le Traité de Commerce dont les débuts

ont été si pénibles pour notre fabrique. Ses effets, qui avaient disparu pendant la guerre américaine, devaient renaître avec plus d'intensité à la fin de cette guerre. Nous en expliquerons plus loin les motifs.

Voici ce qui tient tous les esprits dans une anxiété extrême :

La fortune publique de Roubaix, par suite des faillites, de la baisse sur la marchandise et la moins-value des propriétés, s'est amoindrie de plus de deux cents millions. Beaucoup de fortunes particulières sont anéanties et c'est tout au plus si quelques manufacturiers, produisant des genres spéciaux, ont trouvé grâce devant la crise.

A côté de cela et comme conséquence naturelle, la classe ouvrière est en grande souffrance par le manque de travail, et il serait superflu d'insister sur un fait que le Gouvernement ne peut ignorer. Il suffit de dire que nous entrons dans le paupérisme avec ses misères inévitables.

Lorsque, Sa Majesté l'Empereur fit à la ville de Roubaix l'honneur de la visiter, il y a trois mois, toutes les classes de la population acclamèrent le Souverain; l'état misérable de l'industrie que nous venons de vous signaler, existait déjà, quoique à un moindre degré; mais, par un sentiment de respect pour l'Auguste visiteur, nulle manifestation publique, qui put ressembler à une plainte, n'a eu lieu. On savait d'ailleurs que la Chambre consultative devait remettre à Sa Majesté, un mémoire sur la situation de Roubaix et sur les causes qui affectent particulièrement son industrie. Le Traité de Commerce lui fut indiqué comme motif principal du malaise que nous subissons.

Aujourd'hui, que la crise prend des proportions de plus en plus inquiétantes et telles que le découragement s'empare de tous les esprits, il est d'un grand intérêt que le Gouvernement en soit bien convaincu, pour qu'il nous aide à en combattre les funestes effets.

Mais nous entendons dire ceci :

« Comment se fait-il que Roubaix ait prospéré pendant les années qui ont suivi le Traité de Commerce et pourquoi aujourd'hui lui attribue-t-il la plus grande part de ses maux ? »

L'explication qui va suivre est celle qui a été donnée à S. M. l'Empereur; elle mérite d'être reproduite, parce qu'elle prouvera que cette prospérité momentanée n'a été qu'une des conséquences fortuites de la guerre d'Amérique.

Avant 1860, l'industrie roubaissienne avait commencé à se transformer et comptait déjà quelques grands établissements, qui ne laissaient rien à désirer sous le rapport de l'outillage. Mais le Traité de Commerce devait rendre plus générale cette transformation; il y avait là une question de vie ou de mort, pour l'avenir de notre centre manufacturier; il fallait produire à bon marché, pour essayer de soutenir la concurrence étrangère. Nos industriels, il faut leur rendre cette justice, n'hésitèrent pas et l'on vit bientôt s'élever de nombreux établissements de peignages, filatures, tissages, etc., etc., disposés à entreprendre une lutte qui était devenue inévitable.

Une circonstance particulière favorisa de la manière la plus heureuse le début du système nouveau; elle fut d'un grand encouragement et c'est à cette époque que certaines personnes ont pu penser que Roubaix pouvait défier toute concurrence; mais l'épreuve était loin d'être décisive.

La guerre d'Amérique avait amené la crise cotonnière, le prix du coton était devenu excessif et avait pour résultat imprévu de favoriser l'industrie de la laine qui, depuis plus de 35 ans, est l'élément principal de la fabrique de Roubaix. Nous profitons ainsi de la position malheureuse de l'Alsace et de la Normandie, qui ne fabriquent ordinairement que des tissus de pur coton.

C'est ce qui a valu à nos nombreux fabricants, un succès qui dura plusieurs années et ce qui a fait croire que Roubaix triomphait.

Mais cet accroissement de production ne fut pas sans inconvénient

pour l'avenir; la fin de la guerre avait amené la baisse du coton et chaque pays de production voulait reprendre sa place dans la consommation. Roubaix vit bientôt arriver le trop plein et dut songer à réduire le travail.

Cette situation, déjà si tendue, devait s'aggraver encore, par le fait d'une crise devenue plus générale et qui s'étendit aussi à Bradford, dont les produits sont tout à fait similaires aux nôtres. On vit bientôt arriver sur notre marché d'énormes quantités de tissus anglais que l'on vend à vil prix. Les tableaux de douane indiquent suffisamment cette recrudescence dans les importations. On sait du reste que c'est là le système de nos voisins : vendre quand même, lorsqu'il y a encombrement de produits et nous sommes ainsi devenus solidaires des crises commerciales qui sont si fréquentes en Angleterre.

Nous voyons en même temps se produire une autre conséquence, c'est que, tandis que nos ateliers chôment ou réduisent leur production, pour attendre les besoins, à vide ne se fait jamais puisque les importations deviennent plus considérables. Cette solidarité dont il vient d'être parlé s'affirme ainsi de la manière la plus évidente.

Mais on dit encore : Pourquoi ne faites-vous pas comme les Anglais? Pourquoi ne vendez-vous pas aussi vos produits à vil prix, quand vous ne pouvez mieux faire?

A cela on peut répondre hardiment que l'Angleterre a sur nous des avantages que nous voulons rappeler et dont elle use largement dans les moments difficiles; elle peut, par son organisation, faire des sacrifices énormes que nous sommes incapables de supporter. En voici les principales raisons :

En Angleterre, les grandes usines et les grandes associations existent depuis longtemps; leur expérience est faite; des fortunes considérables sont acquises; les capitaux y sont nombreux et à bon marché, parce que la propriété territoriale ne s'y vend pas; ces capitaux refluent naturellement vers le commerce et l'industrie. Ajoutons à cela qu'avec ses immenses possessions, elle pourvoit aux besoins de deux cent millions de consommateurs.

Nous n'avons rien de tout cela à Roubaix; beaucoup de petits établissements au milieu de quelques grandes maisons, dont l'expérience est loin d'être faite et qui travaillaient jusqu'ici pour amortir la valeur de leurs usines. L'argent y est cher, parce qu'il trouve ailleurs un emploi facile et moins chanceux que dans l'industrie.

En Angleterre, le prix coûtant des usines est moins élevé que chez nous. Ce qui le prouve, c'est que nous sommes obligés d'acheter nos machines, malgré des frais de toute nature, tels qu'emballage, port, droits d'entrée, etc. Le combustible y est aussi à meilleur marché et c'est un élément qui n'est pas sans importance dans l'industrie.

L'ouvrier a plus d'aptitude que les nôtres pour le travail à la mécanique; il produit plus en 10 heures de travail que nous en 12 heures. Le tisserand travaille presque généralement sur deux métiers à la fois. A Roubaix, cette mesure, a soulevé en mars dernier, chez l'ouvrier, une résistance opiniâtre, qui a été suivie des plus grands excès et c'est à peine si quelques tissages fonctionnent de cette manière.

A nos conditions d'infériorité, ajoutons que dans un pays comme l'Angleterre, qui produit en fils et tissus 15 fois plus qu'il n'en consomme, il est facile aux manufacturiers de se faire spécialistes, c'est-à-dire que, grâce aux vastes marchés qu'ils exploitent, ils ne fabriquent souvent qu'un seul et même article; ils arrivent ainsi à la perfection et au bon marché.

A Roubaix, cela n'est pas possible, faute de moyens d'écoulement; on y trouvera la vente de cinq ou dix mille pièces d'un même genre, ce qui est peu de chose en fabrication; mais on ne vendra jamais 50 ou 100 mille pièces comme chez nos voisins; il ne faut même pas être industriel, pour apprécier ces faits. Et à propos des articles spéciaux dont il vient

d'être parlé, il en est un qui, avant le traité de commerce, était produit par 40 de nos fabricants; aujourd'hui ce nombre est réduit à quatre. Les Anglais nous ont ainsi remplacé sur notre propre marché.

Mais on a dit, lors de l'enquête qui a précédé le traité de commerce, que si Roubaix perdait ses articles courants, il triompherait de ses concurrents, par un genre qui lui est propre : celui de la création des articles de nouveauté. La nouveauté, sans doute, tient une place dans la fabrication des articles de Roubaix et disons-le à la louange de nos fabricants, ils font des efforts surhumains pour que leurs bas prix en augmentent les débouchés. Mais on ne comprend pas suffisamment que ce n'est pas là que se trouve la grande consommation, qui veut des articles unis et solides; et si Roubaix a produit en 1865 pour 490 millions de tissus, (chiffre beaucoup réduit aujourd'hui), les articles de nouveauté, dont il est question, n'y entraient guère que pour un cinquième.

Ce que fait ici la Chambre consultative est une enquête consciencieuse et elle veut aller au-devant des objections : vous nous direz, M. le Ministre : Mais pourquoi ne vous créez-vous pas des relations plus étendues à l'étranger?

Evidemment, c'est là qu'il faut viser; mais, croyez-le bien, tous les esprits s'en préoccupent; ils en cherchent les moyens et ne reculent pas vis à vis de pertes presque toujours certaines; car nous voyons depuis quelque temps, envoyer des marchandises en dépôt, dans les pays lointains; heu eux, ceux à qui on veut garantir qu'ils en retireront 70 ou 80 % de la valeur intrinsèque. On comprend d'ailleurs que les tissus qui sont susceptibles d'être exportés par nous ne peuvent être les similaires de ceux que les Anglais nous envoient en France, puisqu'ils arrivent chez nous chargés d'un droit de 40 % qui n'existe pas à l'étranger.

Ceci indique que les rapports que l'on cherche à se créer à l'étranger sont hérissés de difficultés, tandis que l'Angleterre possède depuis longtemps des comptoirs dans tous les pays; ajoutons qu'elle ne se fait pas faute d'entraver nos tentatives; elle a compris qu'il s'agit pour elle de conserver des marchés sur lesquels elle a eu jusqu'ici un véritable monopole.

Vous nous direz encore, M. le Ministre, que la crise tient à d'autres causes, que la confiance renaîtra avec la paix probable, et avec une bonne récolte qui donnera du pain à bon marché.

Sans doute, il y a là des éléments propres à atténuer les effets du malaise actuel; mais si nous consultons les vétérans de l'industrie, ils nous disent, qu'ils ont toujours vu, depuis le commencement de ce siècle, que ni les craintes de guerre, ni la guerre elle-même, n'ont interrompu la marche des affaires de Roubaix; que les crises alimentaires de diverses époques, en y comprenant même celle de 1816, époque à laquelle le blé s'est vendu 80 fr. l'hectolitre, n'ont pas empêché notre pays de travailler. Nous devons ajouter que nos souvenirs beaucoup plus récents, s'accordent avec ces dires.

Il faut donc voir dans ce qui se passe actuellement, une cause principale qui est ailleurs et qui n'est autre que le Traité de Commerce. Il est certain que les chiffres d'importation et d'exportation pour le commerce spécial, qui ont été publiés récemment dans le Livre Bleu, ne sont pas faits pour nous rassurer, car nous voyons :

D'une part, augmentation d'importation. . . . . 276 millions;

D'autre part, réduction d'exportation . . . 178 millions.

Nous lisons en outre dans le rapport de la commission permanente des valeurs pour 1866, que les importations sur les étoffes mélangées, ont augmenté de 25 0/0. Ce sont les véritables similaires de notre fabrique. Si nous considérons que ces tissus avaient subi une dépréciation de 30 à 40 0/0, par suite de l'abaissement des prix, on verra que le chiffre des avantages s'est accru d'une manière effrayante. Il est donc permis de dire une fois de plus, que tan-

dis que nous chômons, la marchandise étrangère remplace la nôtre. A côté de ces faits, constatons encore qu'il est malheureusement vrai que l'exportation des tissus de Roubaix est insignifiante à côté de notre production.

Nous voyons se produire à Roubaix un fait très-significatif et qui accuse des difficultés réelles, c'est que le nombre des industriels qui ont liquidé leurs affaires depuis 1861 est de 67, dont 34 depuis un an; les uns y ont laissé leur fortune; les autres ont réalisé ce qu'ils possédaient, abandonnant ainsi la lutte.

Avant de terminer cet exposé, nous voulons y ajouter une chose qui ne s'explique pas : c'est que dans toutes les publications officielles, on proclame les bienfaits du Traité de Commerce, tandis que nous voyons Rouen, Mulhouse, Ste-Marie-aux-Mines, Amiens, les Vosges, Lille, Tourcoing, Roubaix, se plaindre de ce traité; Bordeaux lui-même se plaint; les hauts fourneaux se ferment partout; tous les pays de production, sauf quelques rares exceptions, demandent que la Convention soit dénoncée, parce qu'elle a été funeste à tous les intérêts et les souvenirs du Traité de Commerce de 1786 reparaissent à tous les yeux comme une menace.

Les tissus anglais ont non-seulement l'inconvénient de diminuer notre production, ils ont celui d'avoir amené par un surcroît d'importation, l'abaissement des prix dans des proportions telles, que beaucoup d'industriels sont obligés de fermer la porte de leurs ateliers; cet abaissement s'est même étendu comme conséquence, sur tous nos autres produits. Ce n'est pas là évidemment ce que nos gouvernants ont voulu, lorsqu'ils nous ont donné le Traité.

Nous résumons, en disant que le droit de 10 0/0 est insuffisant pour protéger la plus grande partie de nos tissus; que ce droit n'est même pas perçu tout entier, parce qu'il y a des atténuations inévitables de valeur dans les déclarations, et quoi qu'on fasse, il sera toujours impossible d'en tirer plus de 6 à 7 0/0; que ces choses-là sont de notoriété sans qu'on puisse jamais décider les intéressés à en faire l'aveu. S'il y a une pénalité pour empêcher les fausses déclarations, elle reste sans effet, faute de pouvoir en faire l'application.

Avec cette protection, notre fabrique est destinée à décroître; c'est pour ces motifs que la Chambre consultative n'hésite pas à demander au Gouvernement, par votre organe, M. le Ministre, que :

« Le Traité de Commerce soit dénoncé en temps utile. »

En faisant cette demande, nous tenons à vous dire, M. le Ministre, qu'elle ne repose pas sur des appréciations irréfléchies, mais sur le résultat d'investigations faites consciencieusement.

Nous voulons d'ailleurs rappeler qu'au moment où il a été question du Traité, le Gouvernement a dit qu'en supprimant la prohibition, il avait pour but de stimuler l'industrie nationale, qu'il voulait, non la ruiner, mais la forcer d'améliorer ou de renouveler son outillage; pour produire dans de meilleures conditions de bon marché et qu'enfin, des droits suffisamment protecteurs lui permettraient de vivre, en se perfectionnant.

Or, l'épreuve est faite pour ce qui nous concerne; Roubaix, pour sa part, n'a pas reculé devant une dépense qui ne s'élève pas à moins de 80 millions de francs et les résultats sont tels que nous venons de les décrire.

C'est donc avec confiance que nous nous adressons au Gouvernement de l'Empereur, pour qu'il donne au plus tôt à notre industrie des conditions d'existence autres que celles qui nous régissent actuellement.

Recevez, M. le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Paul Defrenne, président.

Louis Eckman, François Roussel, A. Defosse, Scrépel Roussel, H. Toulemonde, L. Lafèvre, Achille Boisserie, Réquillart-Scrépel, Jules Delattre.

La Chambre consultative des Arts et Manufactures de Tourcoing a décidé, dans sa séance du 12 décembre : « qu'il serait répondu aux industriels qui ont adressé